

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-515774

ND 36980



Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Optique

Autres

Matricule :

1726

Société :

R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

RFGWA KAFIKM 7 BI FAIAH Hamid

Date de naissance :

28 12 1959

Adresse :

106 Rue Ben Abdellah - Casablanca - Maroc

Tél. :

0663722706 Total des frais engagés : 2376,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

14.07.2020

Nom et prénom du malade :

EL FILALI HINDA Age:

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection Dermatologique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Relais

ACCIDENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11.07.2015	12	0	350 dh	INPE 1091180570
				Dr. Khalid LARBI DERMATO V Nérologie Bd Abderrahmane El Aït Abdali - BOUTAFA Télé: 0522 10 00 17

EXECUTION DES ORDONNANCES

Chapelle du Pharmacien T. Dr. BENAHOUZI 37 Blz, Rue Bir Anzarane	Date	Montant de la Facture
AL EMMAR Tel: 05 23 34 72	14/02/20	123,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



SPECIALISTE

Maladies de la peau et du cuir chevelu
Infections sexuellement transmissibles

الدكتور خالد المنجوي

اختصاصي
في أمراض الجلد والشعر
الأمراض التناسلية

Casablanca, le
14/07/2020

الدار البيضاء، في

MME EL FILALI HINDA

Pr. Dr. H. EL GOUZMARI
37 Bis, Rue Bir Anzarane
Tel. 05 22 34 72 90

67,20 -ERYFLUID SOLUTION (BOUTONS)

ERYFLUID 4%
LOTION FL 100 ML

P.P.V : 67DH20

6 118000 010630

45,00
X2
90 -ZOVIRAX CREME (x2)

5 FOIS PAR JOUR PDT 10 JOURS

-MYCOSTER SPRAY 1 % SOLUTION

43,50
LE SOIR PDT 1 MOIS

922,00 -AUGMENTIN SACHET 1 G

1 SACHET /MATIN ET SOIR PDT 10 JOURS

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV : 45,00 DH
ID : 630188
6 118001 141548

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV : 45,00 DH
ID : 595049
6 118001 141548

MYCOSTER 1%
Solution 30 ml
6 118000 011125

AUGMENTIN 1 g/125 mg
12 sachets
6 118000 160175

PREPARATIONS (x3)

247,00
X3
241 -NEOXIDIL SOLUTION (x1)

LE SOIR PDT 3 MOIS

40,00
X9
60 -DERMOVAL GEL (x3)

Dr. Khalid LAMNIAI
DERMATO-VENEROLOGUE
Angle Bd. Sidi Abderrahmane
et Bd. Abdelhadi Boutaleb
Casa Tél. 0522 90 04 17

Casablanca, le 15/07/2020

Patient : **FILALI HINDA**
Prescripteur: **DR LAMNIAI KHALID**

ECHOGRAPHIE DES PARTIES MOLLES DU COU

Mon cher confrère,

*Veuillez trouver ci-dessous le compte rendu de l'examen pratiqué dans notre centre.
L'examen a été réalisé sur un Echographe Logiq S8 XD clear 2.0 mise en service en janvier 2018.*

Indication :

Petite masse cervicale.

Technique:

L'exploration échographique est réalisée de façon comparative avec une sonde de 18 Mhz.

Résultats :

La lésion palpée est retrouvée sous forme d'une image hypoéchogène hétérogène située au niveau dermo-épidermique et refoulant les muscles en arrière. Cette lésion mesure 13mm et présente un renforcement postérieur. Pas de vascularisation intra-lésionnelle.

Conclusion :

Aspect de kyste sébacé.

À noter par ailleurs un aspect d'atrophie thyroïdienne évoquant une thyroïdite évoluée.

Merci de votre confiance

Docteur Jawad EL AOUD
CENTRE RADILOGIE ANFA
5, rue Ali Abdellah Benazzouj
CASABLANCA
Tél.: 94.97.97 - Fax: 94.97.99



SPECIALISTE

Maladies de la peau et du cuir chevelu
Infections sexuellement transmissibles

الدكتور خالد المنجعي

اختصاصي
في أمراض الجلد والشعر
الأمراض التناسلية

14 JULI. 2020

Casablanca, le

الدار البيضاء، في

Mr El Halihi Hinda

petite maine de maine.

Kyrie sebae ?

Brûlure de la main

Dr Khalid LAMNIAI
Dermato-Venerologue
Angle Bd. Sidi Abderrahmane
et Bd. Abdelhadi Boutaleb
Casa Tel. 0522 90 04 17

BENTRE RADILOGIE ANEA
5, rue Ali Abderrazak
CASABLANCA
Tél.: 94.97.97 - Fax: 94.97.99



Casablanca, le 15/07/2020

Facture N° 2752

Nom patient : **FILALI HINDA**

Examen(s) réalisé(s) :
ECHOGRAPHIE DES PARTIES MOLLES

Montant : **cinq cents (500 DH)**

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
CINQ CENTS DH

REGLEMENT : CHEQUE

*CENTRE RADILOGIE ANFA
5, rue Ali Abderrazak
CASABLANCA
Tél.: 94.97.77.77 Fax : 94.97.99*

